Moulins, le 7 juin 2020

Le Conseil départemental de l'Allier fait le bilan de sa politique d'insertion

Depuis 2016, le Département de l'Allier a facilité la mise en relation des publics en insertion avec les entreprises des secteurs en tension recherchant des salariés. Il a mis en place une politique innovante pour encourager le retour à la vie active des bénéficiaires du RSA tout en facilitant les conditions d'embauche par les employeurs. Explications.

Faire se rencontrer le monde de l'entreprise et celui de l'insertion ; tel a été l'objectif du Conseil départemental de l'Allier au cours des quatre années passées. *"En sa qualité de chef de file de l'action, le Département a souhaité encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA et faciliter leur embauche, en accompagnant les entreprises des secteurs en tension qui recrutent*." explique Annie CORNE, Vice-présidente chargée de l'Emploi, de l'Economie sociale et de l'Insertion sociale et professionnelle.

En effet, l'Allier qui compte à ce jour 10061 bénéficiaires du RSA, a mis en place une politique volontariste, qui structure les démarches des publics en insertion. Outre le versement des allocations, pour plus de 60 millions d'euros par an qu'elle verse dans le cadre de compétences allouées par l'Etat depuis 2008, l'institution départementale s'est dotée d'un important budget en matière d'insertion.

Le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (PDILE) mobilise en moyenne plus de 2,5 millions d'euros par an. Il permet un accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. C'est-à-dire, les ateliers de mobilisation personnelle et professionnelle, l'accompagnement des travailleurs indépendants et des exploitants agricoles dont l'activité est insuffisante pour dégager des revenus, ou encore l'accès à la santé et à la mobilité.

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM), qui pèse plus d'un million d'euros par an, comprend le Contrat d'Inclusion dans l'Emploi Départemental (CIED). Destiné au retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA de l'Allier, ce contrat offre aux entreprises du secteur marchand, une aide à leur embauche, si elles signent un contrat à temps plein ou à temps partiel (26 heures hebdomadaires de travail minimum). C'est-à-dire, 10.000 euros pour un CDD de 12 mois ou pour un CDI, pour l'entreprise qui bénéficie d'un accompagnement dans ses besoins de recrutement.

Cyrille Darrigade
Attaché de presse - Cabinet CD&Associés
cyrille.darrigade@gmail.com - 06.20.17.40.41

"*Le Département prévoit d'atteindre les 50 contrats d'ici la fin 2020.*" précise la Vice-présidente à l'origine de ce dispositif unique, qui a connu un bon démarrage, bien que ralenti par la crise sanitaire. Une incitation à l'embauche pour remettre les bénéficiaires du RSA sur le chemin de l'emploi qui est couplée à des visites de terrain. Chaque mois, des entreprises sont visitées pour évoquer leur besoin de recrutement et les mettre en rapport avec les publics en insertion. Depuis 2 ans, 39 entreprises ont ainsi été accompagnées par le Service Insertion et Emploi du Département.

De plus, pour encourager la rencontre de l'offre et de la demande en matière d'emploi, le Conseil départemental de l'Allier mise sur deux outils :

- Les clauses d'insertion dans les marchés publics. Un volume important d'heures de travail est ainsi destiné aux personnes les plus éloignées, grâce à la commande publique départementale. Ce que devrait permettre l'actuel chantier de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) lors de sa transformation sous la forme autoroutière.

- La plateforme www.emploi.allier.fr qui recense toutes les annonces d'emplois à pourvoir dans le Département

Enfin, la mise en place d'un livret de parcours pour les bénéficiaires du RSA est venu structurer leur retour vers la vie active. Un document unique qui leur permet à la fois de gérer leur allocation, de rassembler les bilans de stages et contrats de travail. Mais aussi d'être présentés auprès des partenaires (missions locales, Pôle Emploi).

"*Autant d'actions qui visent à renforcer la dimension d'insertion professionnelle entre les bénéficiaires du RSA et les entreprises, afin d'augmenter le taux de retour à l'emploi ; facteur de liberté et d'équilibre important dans la vie de chacun*" plaide Annie CORNE.

Rappel : Annie CORNE, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Allier, chargée de l'Emploi, de l'Économie sociale, de l'Insertion tiendra un point presse, vendredi 10 juillet à 8h30, salle de la Grande Bibliothèque de l'Hôtel du Département.

Cyrille Darrigade
Attaché de presse - Cabinet CD&Associés
cyrille.darrigade@gmail.com - 06.20.17.40.41